Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260401-2026008-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LOCMARIA	**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 avril 2026**
Date de la convocation 24 MARS 2026	**Délibération n°2026-008**
ELUS EN EXERCICE : 15 **NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 14** **NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14** **VOTES POUR : 14** **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**	**OBJET : BAIL LOCATION LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ AU 91, LANNIVREC**

L'an deux mille vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de Locmaria.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Dominique ROUSSELOT, Mme Marie THUILLIER, M. Marc KEMPF, Mme Aurélie BAUR, Mme Sarah MESNAY, M. Yvon MAUGER, Mme Marie-José JUGEAU, M. Michel HARDOUIN, Mme Anne France NAUDIN, M. Benjamin AZOUZE, Mme Maryline BRIERE, M. Christophe SAMZUN, Mme Sandrine SAMZUN, M. Pacifique DUTEL.

Absent excusé : M. Guy BENAROUCHE

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 relative aux baux d'habitation,

Considérant que la commune est propriétaire d'un logement situé 91 Lannivrec 56360 LOCMARIA,

Considérant que ce bien relève du domaine privé communal,

Considérant la volonté de la commune de mettre ce logement en location à des particuliers à titre de résidence principale,

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260401-2026008-DE

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 16 février 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la mise en location du logement communal situé 91, Lannivrec 56360 LOCMARIA : maison individuelle composée de 4 chambres, 1 séjour salon salle à manger avec poêle à bois, 1 cuisine, 2 WC et 2 salles de bain, un jardin, une terrasse, un cabanon de jardin. La superficie habitable de la maison est de 119 m²,
- de fixer le loyer mensuel à 1 100 euros, hors charges, révisable annuellement selon l'indice de référence des loyers (IRL),
- de préciser que le logement sera loué à usage de résidence principale dans le cadre d'un bail d'habitation conforme à la loi du 6 juillet 1989
- de fixer la durée du bail à 6 ans (fin du bail : 31 mars 2032),
- de fixer le dépôt de garantie à 1 100 euros,
- de préciser que la sélection du locataire a été effectuée après examen des candidatures, dans le respect des principes d'égalité, de transparence et de bonne gestion des deniers publics, lors de la commission des finances du 16 février 2026, et ainsi d'attribuer ce logement à Monsieur Gaylord BOISLORET et Madame Céline DUBOS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail ainsi que tout document relatif à cette location et de régler au Notaire les frais de rédaction de l'acte.

Fait et délibéré à Locmaria, le 01 avril 2026.

Le Maire,

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE ILE MORBIHAN

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

Dominique ROUSSELOT